Image not found or type unknown

Demande de store par un locataire

Par **Chevreuse**, le **30/06/2022** à **18:17**

Bonjour

L'agence en charge de la gestion de notre appartement nous signale la demande de pose d'un store occultant, en raison du soleil. La demande émane du locataire. L'agence demande notre accord pour faire des devis.

Sommes-nous obligés d'accepter et de financer le store et sa pose ?

Je précise que la fenêtre (grande baie vitrée) est équipée de volets extérieurs.

Le locataire peut-il nous obliger à financer ce store et à en accepter la pose ?

Merci à vous.

Par **Visiteur**, le **30/06/2022** à **18:24**

Bonjour,

Il n'y a pas d'obligation légale de mettre un store.

Toutefois si votre locataire est "bon payeur" vous pouvez avoir envie de le garder et donc d'améliorer son confort en installant ce store.

Vous pouvez aussi convenir à l'amiable de partager la facture.

Vous pouvez aussi autoriser le locataire à faire poser ce store à ses propres frais.

Dans certains cas ces travaux peuvent être déduits fiscalement de vos revenus locatifs.

Par **Chevreuse**, le **30/06/2022** à **18:39**

Très clair, merci beaucoup !

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés